



# Livret d'accueil supporters visiteurs

Saison 2023/24



1. STADE DU MOUSTOIR

2. TRIBUNE SUPPORTERS VISITEURS

3. ACCÈS STADE

4. INFOS PRATIQUES

1. Billetterie

2. Sécurité

2. Restauration

5. CONTACTS



# STADE DU MOUSTOIR

Le Football club de Lorient est heureux de vous accueillir au Stade du Moustoir  
**DEGEMER MAT !**

Construction: 1959

Capacité : 16 787 places

Adresse : RUE Du Tour des Portes  
56100 Lorient

Coordonnées :  
47° 44' 33.28" N    -3° 22' 5.83" W



# TRIBUNE SUPPORTERS VISITEURS



La tribune visiteur a une capacité de **700** spectateurs.

Elle ne peut pas accueillir de public PMR/PSH. Cependant, une alternative peut être trouvée dans une autre partie de l'enceinte

La tribune ouvre **1h30** avant le début de la rencontre

Située entre la tribune Lorient Agglomération (Nord) et la tribune Crédit de Mutuel de Bretagne (Honneur), la tribune visiteur **n'est pas couverte**





Vu de la tribune





# INFOS PRATIQUES

## ▼ Billetterie

Titres d'accès utilisés	Contremarque	<input type="checkbox"/>
	Billet	<input type="checkbox"/>

Une **pièce d'identité** sera demandé à tout détenteur d'une contremarque ou acheteur d'un billet

Lorsqu'il possible d'acheter le titre d'accès au guichet visiteur, le paiement peut être effectué en **espèce ou carte bancaire.**



# INFOS PRATIQUES

## 🛡 Sécurité

Demande d'autorisation pour le matériel d'animation en accord avec le règlement du FC Lorient.

Pas d'espace de consignes.



## OBJETS INTERDITS PROHIBITED ARTICLES



Articles pyrotechniques et matériels explosifs  
Pyrotechnics and explosive materials



Banderoles : messages injurieux, politiques, idéologiques, philosophiques, publicitaires, racistes ou xénophobes



Pointeurs laser  
Laser Pointers



Hampes rigides, fagots de drapeaux  
Flagpoles



Bouteilles - Contenants à bouchon - Verres - Canettes  
Bottles - Cork containers - Glasses - Cans



Armes  
Weapons



Outils  
Tools



Vuvuzelas



Animaux  
Animals



Casques  
Helmets



Chaussures de sécurité  
Safety Footweares

### Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :

- Banderoles, insignes, signes ou symboles, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vu par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses, ou commerciales ou présentant notamment un caractère raciste ou xénophobe ;
- Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées et les stroboscopes ;
- Toute boisson alcoolisée ;
- Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme, de mettre en péril la sécurité du public et/ou des acteurs de la rencontre, ou de troubler le déroulement de la manifestation, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les objets en verre, les casques, les cornes de brume, les hampes rigides et de gros diamètre, les fagots de drapeaux, les barres, les boîtes métalliques, les bouteilles peu importe leur contenance et leur matière, les contenants à bouchon (gourdes...), les pointeurs laser, les vuvuzelas et les piles ;
- Les animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et d'assistance à la personne, tels que définis à l'article R241-23 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les engins de déplacement personnel motorisés (gyropode, monocycle, hoverboard etc) ou non motorisés (skateboard, rollers, trottinette etc), tels que définis à l'article R311-1 du code de la route ;
- Tout article de puériculture, tels que définis à l'article 2 du décret n°91-1292 du 20 décembre 1991 ;
- Tout élément permettant de dissimuler le visage (cagoule par exemple), à l'exception des masques antiprojections constituant des dispositifs médicaux au sens de l'article L5211-1 du code de la santé publique ;
- Les appareils sonores de volume à haut débit.

Tout détenteur d'un billet est informé qu'il est susceptible d'être filmé dans le stade ou lors de l'accès à celui-ci dans le cadre des mesures de vidéosurveillance.

Quiconque aura enfreint l'une ou plusieurs de ces interdictions sera passible de poursuites judiciaires et sera susceptible de se voir infliger une mesure d'interdiction judiciaire ou administrative de stade conformément aux dispositions du code du sport (articles L332-3 à L332-16) relatives à la sécurité des manifestations sportives.

(Mise à jour juillet 2023)

# INFOS PRATIQUES

## ♥ Restauration

### Offre boisson :

- Bière : 5,00€
- Breizh Cola : 4,00€
- Breizh Cola Zéro : 4,00€
- Breizh Thé Glacé : 4,00€
- Breizh Agrum : 4,00€
- Badoit : 4,00€
- Evian : 4,00€

### Offre nourriture :

- Sandwich : 4,50€
- Barre chocolaté : 2,00€

### Moyen de Paiement :

- Carte Bancaire
- Espèce

### Fonctionnement Gobelets :

- Pas de consigne
- Récupération des gobelets à la sortie du parcade



Les  
**CORNERS**  
du MOUSTOIR

